

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 14 février 2020	N° 2020-134

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 février 2020	Délibération
	Direction des relations internationales	N° 2020-134

Solidarité internationale eau et assainissement - Années 2019-2021 - Subventions pour des projets associatifs - Décision - Autorisation

Monsieur Michel VERNEJOUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En application de la loi Oudin-Santini (dispositions définies dans l'article L.1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales) et conformément à l'article 18 bis-6 du contrat de concession du Service public de l'eau potable de Bordeaux Métropole, Suez affecte, par le biais de la Direction de l'eau de Bordeaux Métropole, depuis le 1^{er} janvier 2013, une contribution annuelle de 200 000 €, actualisée chaque année, à la réalisation d'actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Cette contribution, versée par Suez Eau France à Bordeaux Métropole, est ensuite affectée par celle-ci à des projets de coopération et de solidarité internationale dans le domaine de l'eau.

Conformément à la délibération du 12 juillet 2019 (n°2019/480), le Conseil de Métropole a acté la mise en œuvre du dispositif Oudin-Santini sur la base d'une contribution groupée sur 2 ans et demi, soit un montant total de 830 000 € pour 2019 à 2021 (somme tenant compte des reliquats des années précédentes), réparti en 4 enveloppes.

L'une de ces enveloppes, d'un montant total de 332 000 euros, est dédiée à des projets présentés par des associations françaises, qui ont répondu à l'appel à projets lancé par Bordeaux Métropole au mois de juillet 2019, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement à l'international. La date limite de réception des dossiers était le 27 septembre 2019.

32 dossiers au total ont été réceptionnés, pour des projets situés essentiellement sur le continent africain : Burkina Faso, Congo, Madagascar, Mali, Togo, Maroc, Niger, ... Des projets concernaient l'Inde et Haïti. 24 dossiers ont été déclarés admissibles.

Chaque dossier a fait l'objet d'une double analyse technique sur la base de critères figurant dans le règlement. Une attention particulière a notamment été portée :

- à l'implantation du siège des porteurs de projets sur le territoire de Bordeaux Métropole, en Gironde et Nouvelle-Aquitaine,
- à leur ancrage auprès des partenaires à l'étranger,
- à leur expérience dans le montage et le suivi de projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, ainsi que leur capacité à évaluer et à assurer la pérennité de leur projet.

Pour étudier les projets et assurer leur suivi, le Comité de sélection créé lors de l'appel à projets précédent s'est réuni le 17 décembre 2019. Ce Comité est composé d'experts et de professionnels des relations internationales, et est co-présidé par Madame Anne-Lise Jacquet, Vice-présidente déléguée à l'eau, à l'assainissement, et par M. Michel Vernejoul, Conseiller métropolitain délégué aux Relations internationales.

Un partenariat a été conclu avec l'Agence de l'eau Adour Garonne permettant la création d'un « guichet unique » pour le dépôt des candidatures (sur le site internet de Bordeaux Métropole), et le co-financement par

l'Agence, lorsqu'elle est sollicitée et qu'elle souhaite soutenir le projet.

Après discussion et débat, ce sont 10 projets répondant le mieux aux critères d'éligibilité que les membres du Comité de sélection ont retenu.

Le montant total des subventions attribuées s'élève à 332 000 euros.

1) Pour rappel : précédent appel à projets associatifs (2016-2018) :

Bordeaux Métropole avait souhaité affecter la première enveloppe au co-financement de 11 projets, qui étaient les suivants, pour un montant total de 337 037 euros :

Nom du porteur de projet	Pays d'action	Titre du projet	Montant attribué par Bordeaux Métropole
Carrefour des Cultures	Maroc	Préservation de la ressource en eau à Ait Gharbaoui	3 500 €
AGIR abcd Aquitaine	Guinée Bissau	Accès à l'eau potable dans 5 villages du secteur de Canchungo	18 750 €
Association pour le développement économique et social	Burkina Faso	Accès à l'eau potable dans la commune de Kokologho	25 000 demandés 12 500 € attribués
L'amour vivant	Congo Brazzaville	Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations de Linzolo et Enyellé	25 000 €
Association de coopération entre acteurs du développement	Sénégal	Amélioration de l'assainissement individuel à Foundiougne	31 000 €
Le Partenariat	Maroc	Projet de développement pour l'accès à l'eau et l'assainissement dans les écoles de la région de Marrakech-Safi (phase 2)	40 000 €
Nom du porteur de projet	Pays d'action	Titre du projet	Montant attribué par Bordeaux Métropole
GRET	Birmanie	- Renforcement des opérateurs et services améliorés en milieu urbain à Magway (Projet ROSAMUR)	42 063 €
Hydraulique Sans Frontières	Togo	Extension du réseau d'adduction d'eau potable et assainissement dans le village de Gbatopé	44 224 €
Afrique Amitié	Mali	- Projet de réalisation d'un système d'Adduction d'eau potable dans le village de Bidadji	45 000 €

Initiative Développement	Tchad	Consolidation du service public de l'eau dans le Sud du Tchad et amélioration de l'Assainissement urbain de Moundou par la sensibilisation et l'accès aux latrines (phase 3)	50 000 €
Morija France	Burkina Faso	Projet « Wash Colibri » eau, assainissement et hygiène dans la commune de Nobéré	50 000 € demandés 25 000 € attribués

2) Projets 2019-2021 proposés :

Tableau récapitulatif des projets associatifs retenus et montants correspondants

Nom du porteur de projet Libellé du projet et montant total (en euros)	Co-financement de Bordeaux Métropole (en euros)	Autres co-financements prévus (en euros)
ASLAV / ASSOCIATION DE L'AMOUR VIVANT (Belin-Beliet) Amélioration de l'accès à l'eau pour le Centre de Santé Caritas et la population de Dolisie, au Congo Brazzaville – Installation d'un réseau d'eau potable alimenté par l'énergie solaire 57 040 Euros	18 000	Autofinancement ASLAV : 2 140 Fondation Synergie Solaire : 25 000 Agence de l'Eau Adour Garonne : 9 000 Ressources valorisées sur place : 2 900
		Autres co-financements (en euros)
Electriciens Sans Frontières Aquitaine (Pau) Accès amélioré à une eau saine de manière durable pour les habitants de 3 villages en périphérie de Bonou au Bénin – Eau également utilisée pour le fonctionnement d'une Maison de la mère et de l'enfant 142 186 Euros	50 000	Autofinancement Electriciens Sans Frontières : 31 671 Fondation EDF : 20 000 Abbaye Notre Dame de Lérins : 4 000 + 4 000 Lycée Escoffier : 2 170 Divers entreprises secteur énergie : 13 145 Syndicat intercommunal de l'eau potable du grand bassin cannois (SICASIL) : 10 000 Ressources valorisées sur place : 7 200

Eau pour la vie (Prades le Lez) Eau et développement à Hounhanmédé, sud Bénin – Projet d'adduction en eau potable et assainissement mené avec la Mairie sur place, création de latrines 150 223 Euros	50 000	Dons crowdfunding + contribution Eau pour la vie : 6 400 Contribution populaire locale : 1 400 Fondation Egis : 1 500 Agence de Microprojets : 15 000 Autres Fondations : 15 000 Autre mécénat : 7 000 Département de l'Hérault : 7 750 Montpellier Métropole + Fonds Eau du Grand Lyon : 23 000 Agence de l'Eau Adour Garonne : 15 000 Aide financière des autorités locales : 6 130 Ressources valorisées sur place : 2 043
ID / INITIATIVE DEVELOPPEMENT (Poitiers/Mérignac) Projet de développement communal de l'eau et assainissement sur l'île de la Tortue- Haïti – Renforcement des compétences eau et assainissement de la collectivité, construction de citernes notamment 125 000 Euros	50 000	UE Forsnut : 35 877 AFD : 19 123 Agence de l'Eau Adour Garonne : 20 000
Hydraulique Sans Frontières (Chambéry) Accès à l'eau potable, à l'assainissement et gestion des ouvrages pour la Commune de Koubri (dans 5 zones de 3 villages de cette commune) au Burkina Faso – Dont 5 bornes-fontaines, 11 latrines, 3 lavoirs dans un dispensaire 333 331 Euros	50 000	Annemasse agglomération : 50 000 Agence de l'Eau Adour Garonne/Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 201 487 Ressources valorisées sur place : 16 844
AQAFI / AQUITAINE AFRIQUE INITIATIVES (Bordeaux) Projet «Actions Eau Potable – Assainissement dans les villages de Konfess-Kwan et de Konfess-Koulaouda» dans la Préfecture de Binah dans la région de la Kara au Togo – Construction de 2 nouveaux forages avec pompes à motricité humaine, 2 latrines notamment 63 850 Euros	25 000	Fonds propres ou assimilés : 850 Partenaire étranger local : 6 000 Autofinancement Aqafi : 4 000 Région Nouvelle Aquitaine : 25 000 Ressources valorisées sur place : 3 000

GRET / GROUPE DE RECHERCHE ET D'ECHANGES TECHNOLOGIQUES (Nogent s/ Marne) Rosso Eau et Assainissement Durable (READ), en Mauritanie - Professionnalisation des services de Rosso, réhabilitation et extension du réseau d'extension d'eau potable, amélioration du service des boues de vidange... 125 000 Euros	25 000 sur les 50 000 demandés	Ménages bénéficiaires de branchements domiciliaires : 1 200 Fondation Suez : 24 400 Agence de l'Eau Adour Garonne : 32 500 Syndicat des Eaux d'Ile de France : 26 650 Aide financière des autorités locales : 6 250
Solidarité Eau Europe (Strasbourg) Mise en place d'un projet de consommation d'eau maîtrisée dans le village de Cateleni, en Moldavie – Rénovation et protection des points de captage d'eau potable, construction d'une station de pompage et d'un réservoir 65 600 Euros	15 000	Autofinancement de Solidarité Eau Europe : 3 966 Agence Microprojets : 12 000 Région de Saint Omer : 2 000 Agence de l'Eau Artois Picardie : 29 134 Aide financière de la commune de Cateleni : 1 000 Ressources valorisées sur place : 2 500
APV Togo / L'ARBE A PALABRES-VILLAGES TOGO (St Astier) Accès à l'eau potable pour la population de Woukpo, au Togo – Forage avec une pompe mixte solaire/électrique, un château d'eau et 4 bornes fontaines ; Construction de 5 blocs de latrines publiques, avec points de lavage des mains 50 570 Euros	20 000	Autofinancement APV Togo : 5 160 Temps de travail valorisé APV Togo : 1 900 Agence des micro-projets : 12 000 Agence de l'Eau Adour Garonne : 9 000 Local et compte bancaire financés par le village : 380 € Temps et ressources valorisées sur place : 2100
Le Partenariat (Lille) Programme d'Accès à l'Eau et à l'Assainissement en Milieu Scolaire (PAEMS) pour 8 écoles Tarazate, dans la région de Marrakech Safi au Maroc, avec sensibilisation des élèves et des enseignants 171 115,06 Euros	29 000 sur les 50 000 demandés	AFD : 86 115,06 Agence de l'Eau Adour Garonne : 20 000 Aide financière de la commune de Tarazate : 15 000
Total : 1 283 915,06 Euros	332 000	964 788,06

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1615.1.1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 18 bis du contrat de concession du service public de l'eau modifié selon l'avenant n°9 du 21 décembre 2012,

VU la délibération n°2019/480 du 12 juillet 2019 autorisant le co-financement par Bordeaux Métropole de projets portant sur l'eau et l'assainissement à l'international,

VU l'avis favorable émis par le Comité de sélection et de suivi qui s'est tenu le 17 décembre 2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a décidé d'octroyer un budget, dans le cadre de la loi Oudin-Santini, à 10 projets associatifs portant sur l'eau et l'assainissement à l'international,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux organismes mentionnés ci-dessus les subventions correspondantes suite à l'appel à projets lancé par Bordeaux Métropole en juillet 2019 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions dont le modèle type est ci-annexé et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée, ainsi que tout contrat entrant dans le cadre cette délibération ;

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2020 pour les projets de 2019 et de 2020 - chapitre 65 - article 65748 - fonction 732 et pour les projets 2021 sur le budget principal de l'exercice 2021, sous réserve de son vote.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 FÉVRIER 2020 PUBLIÉ LE : 19 FÉVRIER 2020	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Michel VERNEJOUL
--	--